

réunions. La plupart des délégations ont été logées au nouvel hôtel de luxe Ashoka. Les délégués ont été les invités de la Société indienne de la Croix-Rouge durant un voyage de fin de semaine à Agra pour voir le Tadj-mahal; après la Conférence, ils ont eu l'occasion de faire d'autres voyages à diverses parties de l'Inde pour constater les progrès qui s'y accomplissent dans tous les secteurs de l'activité humaine. Au programme qui avait été arrêté par les organisateurs de la Conférence ont figuré des danses et des chants indiens, donnant une idée du riche héritage culturel du pays. Les efforts déployés par la princesse Amrit Kaur, qui a consacré sa vie aux malades et aux miséreux de l'Inde, et par ses collègues pour assurer la bonne marche de la Conférence et le confort des délégués étrangers ont suscité l'admiration et la reconnaissance générales.

L'une des dernières décisions prises par la Conférence a été celle de tenir la XXe Conférence de la Croix-Rouge internationale à Genève en 1963. On déclinait ainsi l'invitation faite par le chef des délégations de l'URSS de tenir la prochaine conférence à Moscou en 1961. Genève a été choisie afin que la XXe Conférence coïncide avec le centenaire de la fondation de la Croix-Rouge internationale dans cette ville. L'intervalle entre les conférences, porté de la sorte à six ans, permettra d'oublier les incidents qui se sont produits au sujet de la représentation de la Chine. Entre-temps, tout porte à croire que les activités internationales normales de la Croix-Rouge ne s'en ressentiront pas longtemps.



Conférence internationale sur le droit de la mer *(Suite de la page 25)*

États intéressés seront disposés à adopter des solutions de compromis, que la Conférence réussira à établir un accord sur les problèmes qui donnent lieu à des polémiques ou qui représentent de nouvelles étapes d'évolution de la jurisprudence maritime. D'autre part, il ne sera utile de donner suite par des instruments internationaux aux délibérations de la Conférence que si les principes sur lesquels les intéressés sont tombés d'accord sont susceptibles d'expression positive. On peut espérer une entente satisfaisante sur le droit de la mer, sans s'attendre toutefois à un accord global sur tous les aspects du rapport de la Commission; cette attente serait en effet d'un optimisme naïf. C'est pourquoi sans doute la Commission a déclaré dans son rapport: "On a regretté de plusieurs côtés l'attitude des gouvernements qui, après la Conférence de codification de La Haye en 1930, en présence du désaccord sur la largeur de la mer territoriale, ont renoncé à toute tentative pour aboutir à la conclusion d'une convention sur les points au sujet desquels l'accord s'était fait." La Commission a exprimé "l'espoir qu'on ne retombe pas dans la même erreur".